

VILLE DE SARREGUEMINES
PROCES VERBAL
DE LA 24° SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2017
ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la 23e séance du Conseil Municipal
2. Débat d'Orientation Budgétaire
3. Désignation d'un conseiller communautaire
4. Engagement partenarial entre la Ville de Sarreguemines et la Direction Générale des Finances Publiques
5. Décision modificative – Indemnités de sinistre
6. Renouvellement de la concession pour la gestion des parcs de stationnement : approbation du principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement du Moulin et Carré Louvain
7. Travaux d'embellissement de l'intérieur de l'église de Neunkirch – Autorisation des travaux
8. Signature de la Convention de mise à disposition du CHS d'une salle de classe
9. Acquisition par voie de préemption d'une parcelle cadastrée section 51 n° 084 sise au quartier de Neunkirch
10. Avis à émettre sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
11. Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)
12. Divers
A – M4 – Amortissement – Fixation des durées

Par convocation en date du 17 février 2017, Monsieur Céleste LETT, Député Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 27 février 2017, à partir de 18h00, pour sa 24^e séance plénière.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Député-Maire :

Mesdames et Messieurs les Adjoints ZINGRAFF Marc, STEINER Jean, HECKEL Christiane, CUNAT Jean-Claude, MULLER BECKER Nicole, SCHWARTZ Jean-Marc, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, DIDOT Carole,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux LEGERON Chantal, NILLES Denis, CORDARY Evelyne, BUCHHEIT Arsène, FISCHER Jean-Williams, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, LIMBACH Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine, DOLLE Luc, BEDE-VÖLKER Stéphanie, PEIFFER Denis, JUNG Sébastien,

YILDIZ Leyla (à partir du point 2), LAVAL Audrey, SANITATE Pascal, FUHRMANN Caroline, UHRING Michel, BECKERICH Nicole,

Ont donné procuration :

- M. MARX	à Monsieur le Député-Maire
- Mme LECLERC	à Mme HECKEL
- Mme VILHEM-MASSING	à M. LIMBACH
- Mme YILDIZ	à M. ZINGRAFF (jusqu'au point n° 1)
- Mme LAMPERT	à M. CUNAT
- M. BAUER	à M. SANITATE
- M. SCHWARTZ Jean Philippe	à Mme FUHRMANN

Etait excusée :

Mme GIANNETTI

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs CHAPAYS, Directeur Général des Services, KIENY, Architecte Urbaniste, KIRCHMANN, Directeur de Cabinet, ALBERTUS, Responsable du Service des Sports, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, BITSCH, Responsable du Service Communication, CHAMPON, Responsable du Service Jeunesse et Vie Associative, CORNET, Responsable du Service des Finances, GROSSMANN, Responsable des Ateliers, HENNEÇON, Responsable du Service des Ressources Humaines, HOFFMANN GODARD, responsable du Service Enseignement et Cultes, KALIS, Chargée de Mission à la Direction Générale des Services, LARCHER, Responsable de la Police Municipale, MATHI, Responsable du Service de la Politique de la Ville, ROHR Alain, Responsable du Service des Espaces Verts, ROHR Christiane, Responsable du Service Réglementation/Environnement, ROHR Yves, Responsable du Service Etat Civil /Population, SOLLAMI, Responsable du Service Informatique, BEE, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, HEMMERT, Conservateur des Archives, KIEFFER, Directrice des Musées, WILL, de la Direction Générale des Services,

Assistait en outre : M. KAWKA, Trésorier Principal Municipal

Après l'appel des Conseillers Municipaux par **Mme LAVAL, Monsieur le Député-Maire** évoque la disparition dans sa 90^{ème} année de M. André HERGES qui a successivement occupé les fonctions suivantes au sein du Conseil Municipal de Sarreguemines :

1959 - 1971 : Conseiller Municipal

1971 - 1977 : Adjoint à l'Enseignement - Cultes, - Fêtes et Cérémonies

1977 - 1983 : Adjoint à l'Enseignement - Cultes, - Fêtes et Cérémonies - Sports

1989 - 1992 : Adjoint à l'Enseignement et à la Formation – Cultes – Petite Enfance

1992 - 1995 : Adjoint à l'Enseignement et à la Formation – Cultes – Petite Enfance – Sports

En outre, M. HERGES a été Conseiller Districale de 1972 à 1989, puis Vice-Président du District chargé de l'Enseignement Supérieur de 1989 à 1995.

Monsieur le Député-Maire déclare : J'ai donc ce soir envie de lui rendre hommage et je pense que son parcours politique au bénéfice de notre ville mais aussi de notre territoire districale mérite que nous lui rendions cet hommage. Il faisait partie de cette ancienne génération d'élus que j'ai encore connue et je citerai MM. JACOBS, FOURNEL, KRAEMER, REDEL, KUNTZ, KARA. J'en cite là quelques-uns parmi ceux qui étaient adjoints et j'y ajouterai l'ancien maire René LUDWIG, toutes ces personnalités politiques que j'ai eu la chance de côtoyer. S'agissant de André HERGES, j'ai envie de dire que lorsque je suis entré au Conseil Municipal en 1989, j'ai beaucoup appris à son contact et dans mon engagement dans la commission des affaires scolaires pour laquelle il avait délégué. C'était un humaniste, un homme organisé. Je voudrais ce soir que nous lui rendions hommage en respectant une minute de silence. »

(Minute de silence)

Avant d'entamer l'ordre du jour, **Monsieur le Député-Maire** présente à l'Assemblée la nouvelle directrice des Musées de Sarreguemines en la personne de Julie KIEFFER. Mme KIEFFER, originaire de Hundling, a été successivement Professeur d'Histoire au Pensionnat Sainte Chrétienne, Directrice Adjointe puis Directrice au Centre Robert SCHUMANN à SCY CHAZELLES. « Elle nous vient du Département et a toutes les compétences pour succéder à M. THEVENIN, parti à la retraite. Elle connaît déjà très bien nos musées puisqu'elle y a effectué

des vacances en tant qu'étudiante. Le jury a retenu sa candidature et je suis sûr que son expérience professionnelle fera d'elle une excellente directrice de nos musées. Les défis qui l'attendent sont d'importance et le premier est de faire vivre ces musées. L'équipe en place qui a assuré l'intérim, est compétente et vous pourrez bénéficier de son assistance dans votre mission. Il y a un challenge important à mener, maintenant que nous avons trouvé un accord pour l'acquisition des terrains des faienceries, c'est le transfert du Musée centre-ville sur l'autre rive de la Sarre. Il faut que nous soyons à l'unisson de ce qui s'est fait à SAINT LOUIS et à WINGEN SUR MODER et il est important que nous soyons dans cette route des Arts et du Feu. Nous avons un beau musée mais il mérite que les richesses qu'il abrite soient mises davantage en valeur aux yeux du public et ce projet, vous aurez à cœur, avec ceux qui vous entourent, de le développer. C'est un défi majeur et je sais que vous saurez le relever. Je vous souhaite la bienvenue et nous comptons sur votre compétence, sur votre engagement. »

(Applaudissements)

Mme. KIEFFER se dit très contente d'avoir été retenue pour prendre la direction des musées Sarregueminois : « Nous avons de multiples projets et avec toute l'équipe, nous nous attacherons à mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Sarreguemines. »

Monsieur le Député-Maire : « On vous a fait confiance, à vous maintenant de vous en montrer digne et d'être à la hauteur de la grande tâche qui vous attend. Je voudrais également annoncer que notre DGS fraîchement recruté au mois de mai dernier, Eric CHAPAYS, va très prochainement nous quitter., Outre l'appel du Député-Maire de LUNEVILLE, Jacques LAMBLIN, l'appel de sa conjointe récemment nommée à LUNEVILLE aussi, ont fait en sorte qu'ils nous privent d'Eric CHAPAYS qui a montré toute sa compétence et son engagement pendant la trop courte période où il a été là. Nous avons engagé un nouveau recrutement dont la procédure suit son cours. Je remercie Eric CHAPAYS pour le travail qu'il a fourni pendant les 9 mois de sa présence à SARREGUEMINES et nous lui souhaitons dans son nouveau poste à LUNEVILLE beaucoup de succès. Je suis persuadé qu'il saura relever les défis que lui proposera mon collègue Député-Maire de LUNEVILLE, Jacques LAMBLIN. Bon vent à vous.» Monsieur le Député-Maire indique que M. CHAPAYS sera encore amené à intervenir ponctuellement à SARREGUEMINES durant le mois de mars , particulièrement chargé avec la préparation budgétaire.

(Applaudissements)

Monsieur le Député demande l'accord de l'assemblée pour l'inscription d'un point en divers, à savoir :

M4 – Amortissement – Fixation des durées

Le Conseil Municipal donne son accord **à l'unanimité**.

Puis **Monsieur le Député-Maire** fait état d'une question orale émanant du groupe « Sarreguemines, Ensemble » question qu'il se propose de traiter après épuisement de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la 23e séance du Conseil Municipal

Le compte rendu de la 23^e séance du Conseil Municipal est approuvé **à l'unanimité**.

2. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

En préambule, **Monsieur le Député-Maire** déclare : Depuis 1992, la loi nous oblige à présenter un DOB avant le vote du budget. Nous ne pouvons pas nous y soustraire. La loi NOTRe d'août 2015 a apporté quelques exigences supplémentaires. Toutefois, cet exercice reste un exercice formel, l'acte principal restant le vote du budget qui interviendra le 27 mars prochain. Il existe néanmoins un paradoxe : on nous demande des choses précises dans ce DOB, dans un contexte qui est plus que jamais flou tant au niveau international, européen et surtout national. Je dis cela car il y a un ensemble d'incidences économiques et budgétaires qui impactent notre pays, notre stratégie politique, notre gouvernance donc forcément aussi le budget de notre ville. Nous rencontrons beaucoup d'incertitudes au niveau national notamment en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont nous ne savons pas aujourd'hui quel en sera le montant, ni même si la Ville va rester dans les listes des bénéficiaires. Si on ne devait plus percevoir cette DSU, son montant de 406 000 € serait dans un premier temps réduit de moitié car la sortie du dispositif se fait de façon progressive. A terme, sa suppression totale représenterait 4 points de fiscalité. Or, je ne souhaite pas, jusqu'à nécessité absolue, augmenter les impôts. Ce serait donc

autant d'économie qu'il faudrait trouver en fonctionnement. L'exercice est périlleux et mes collègues maires, de quelque bord politique qu'ils soient, s'accordent à dire aujourd'hui qu'avec la réduction globale des aides aux communes, on commence à être sur l'os. A cela, s'ajoute l'incertitude du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) dont la Communauté d'Agglomération ne connaît pas encore le montant. En 2015, il s'élevait à 1,3 M€ puis il est passé à 1,7 M€. La moitié de ce montant est pris en charge par la CASC, l'autre moitié par les communes-membres. Pour cette deuxième moitié, la Ville de Sarreguemines verse à elle seule 50 % du montant. Ainsi, d'année en année, nous avons de moins en moins de recettes en raison de leur minoration tandis que notre contribution au redressement des finances publiques augmente. Je rappelle que la dette de la France se compose de 80 % de la dette d'Etat, de 11 % de la dette de la couverture sociale et de 9 % de la dette des collectivités dont 4,5 % pour les communes. Or, ce sont précisément les communes qui contribuent à hauteur de 20/25 % au redressement des finances publiques. On constate ainsi le décalage qui existe entre l'effort financier des communes et leur part de responsabilité dans l'endettement du pays. Je dirais enfin que tout ce qui va mal dans notre budget est lié à des décisions extérieures et ce qui va un peu mieux relève de décisions qui nous incombent. Aujourd'hui, si nous sommes un peu mieux lotis que d'autres, c'est parce que nous continuons notre désendettement, nous maintenons la stabilité des charges de personnel, nous maîtrisons les subventions et nous développons la mutualisation avec la CA ce qui nous conduit également à faire des économies. »

Après ce propos introductif, **Monsieur le Député-Maire** cède la parole à M. SCHWARTZ Jean-Marc, Adjoint aux Finances, pour la présentation du rapport.

A l'issue de l'exposé de **M. SCHWARTZ Jean-Marc**, **Monsieur le Député-Maire** déclare le débat ouvert.

Mme BECKERICH se référant au Fonds de Soutien à l'Investissement pour les communes, destiné entre autres, au développement de l'attractivité des centres bourgs, suggère que l'on prévoie, à ce titre, un projet pour dynamiser et stimuler l'activité du centre-ville.

Monsieur le Député-Maire explique que le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), grâce au soutien de Monsieur le Sous-Préfet, a retenu 3 projets parmi ceux proposés par la Ville. En ce qui concerne le centre-ville, il souligne qu'il bénéficie déjà d'un investissement important à travers la réalisation des espaces partagés. Quant au FSIL, la Municipalité a fait le choix de présenter 3 dossiers : la réalisation de la maison des arboriculteurs et des aménagements urbains à Neunkirch, l'Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée) dont le coût total pour l'ensemble des bâtiments municipaux s'élève à 6 M€ et enfin les économies d'énergie. Les espaces partagés ne figuraient pas dans les propositions car ils bénéficient déjà d'autres participations. Pour les 3 opérations retenues, la Ville bénéficiera d'une aide de 830 000 € au total sachant que ces projets devaient impérativement démarrer en 2016 pour s'achever en 2019. Les fonds seront débloqués au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des factures. S'agissant de l'attractivité du centre-ville, Monsieur le Député-Maire indique que la Ville poursuit le chantier des espaces partagés avec actuellement l'aménagement de la sortie de la rue de la Paix vers l'avenue du Général de Gaulle et un réaménagement du sens de la circulation qui permettra aux voitures de tourner directement vers Werferding. Cette opération se prolongera ensuite avec la place du Marché et l'avenue de la Gare. A cela, il convient d'ajouter les travaux réalisés en matière de parkings sur le centre-ville qui contribuent également au renforcement de son attractivité.

Mme BECKERICH tient à préciser qu'elle pensait en particulier à l'activité commerciale et aux fermetures de magasins.

Monsieur le Député-Maire répond qu'il y a des éléments qui relèvent de la compétence de la Ville, d'autres de celle des commerçants et enfin l'impact de facteurs exogènes. « La Ville joue un rôle de facilitateur en menant des opérations d'aménagement, elle aide les commerçants à travers le FISAC auquel elle participe financièrement à côté de l'Etat. Il y a toutefois des choses que nous ne maîtrisons pas comme l'implantation du Grand Fare. La Municipalité ne peut pas tout. Les centres-villes souffrent, ce n'est pas spécifique à SARREGUEMINES et je dirais même que c'est moins dramatique à SARREGUEMINES qu'ailleurs. »

Mme MULLER-BECKER annonce qu'en 2017, 4 à 5 commerces devraient ouvrir en centre-ville contribuant ainsi à compenser les fermetures. Revenant sur la zone du Grand Fare, elle rappelle que l'Association des Commerçants de Sarreguemines a été à la base de tous les recours possibles ce qui a permis de bloquer le projet pendant 15 ans. « Le maximum a été entrepris jusqu'à épuisement des procédures. Avec Monsieur le Maire, avec la CASC, nous essayons de trouver des voies d'amélioration pour les commerces qui ferment où qui ont des problèmes avec leur bailleur mais il s'agit d'une problématique beaucoup plus générale. Globalement, la Ville fait beaucoup d'efforts pour son centre-ville. »

Monsieur le Député-Maire abonde : « Nous faisons le maximum avec les moyens que nous avons. Je pense que les recours évoqués par Mme MULLER BECKER ont tout de même permis de réduire l'ampleur du projet puisque la surface initialement prévue a été revue à la baisse. Tous les maires cherchent des solutions à ce phénomène, il y a même des Municipalités qui font marche arrière et incitent les voitures à revenir en centre-ville. On tâtonne, on cherche, on ne baisse pas les bras mais le mal est profond. »

M. SANITATE regrette que l'on ne prévoit pas de projets à long terme tels les économies d'énergie, l'installation de panneaux solaires, le renouvellement de l'éclairage public, les économies d'eau.

Monsieur le Député-Maire argue que la Ville a déjà recours à des programmations pluriannuelles notamment pour les espaces partagés, débutés il y a 5 ans et pour l'Ad'Ap qui se déroulera sur 9 ans. Quant aux économies d'énergie, chaque année, la Ville programme le remplacement de chaudières dans des bâtiments municipaux. Autre projet d'envergure en la matière d'un montant de 25 M€ : le réseau de chaleur qui alimentera les bâtiments de la Ville, de la CASC, de Sarreguemines Confluence Habitat et de certaines entreprises dont Continental. Enfin, Monsieur le Député-Maire ajoute qu'il faut également compter avec ce que réalise la Communauté d'Agglomération dans ce domaine avec les bus, les bennes à ordures. Il parle d'un programme dense et exemplaire qui bénéficie à ce titre d'un bon subventionnement.

M. LIMBACH évoque également les travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération dans les gymnases et qui représentent des milliers d'euros.

M. STEINER revenant sur les panneaux solaires, admet que la Ville en installe peu mais qu'elle délivre beaucoup d'autorisations aux particuliers qui souhaitent en équiper leur maison.

M. SANITATE s'étonne qu'on ne fasse pas de même notamment pour les gymnases.

M. STEINER répond qu'ils se grefferont sur le réseau de chaleur qui s'avère, calculs à l'appui, plus intéressant en terme d'économie.

M. SCHWARTZ Jean-Marc indique que le BP 2017 prévoit notamment un programme pour les économies d'énergie dans la quasi-totalité des écoles de la Ville.

Mme FUHRMANN dit avoir pris bonne note de certaines informations mais préfère réserver ses observations lors du vote du budget lorsque toutes les composantes seront connues.

M. UHRING souhaite revenir sur l'animation de la Ville : « j'ai un petit reproche à faire, à savoir que l'on surfe toujours sur les mêmes manifestations et cela manque d'imagination. Nous pourrions y réfléchir, essayer de faire autres choses et bouleverser l'existant afin d'attirer non seulement les Sarregueminois mais aussi les gens d'ailleurs. Je pense que cet effort, il faut le faire. Les manifestations proposées sont toujours les mêmes années après années. Il n'y a plus de surprises et l'attractivité s'amointrit. Est-ce que vous réfléchissez à cela car je n'entends pas ce discours et cela m'inquiète. »

Monsieur le Député-Maire demande à M. UHRING s'il pense que pour éviter les répétitions, il faille arrêter le Carnaval, la Saint Paul, le Marché de Noël, le Festival du Platt, « toutes ces manifestations qui attirent du monde. »

M. UHRING répond par la négative et indique qu'au-delà de ces manifestations, il conviendrait d'ajouter des événements annuels inédits qui apporteraient de l'originalité et de la créativité, 2 critères qui, à son sens, jouent en faveur de l'attractivité.

Monsieur le Député-Maire cite en outre les manifestations d'envergure organisées par les associations qui reviennent annuellement : « Il existe une dynamique associative que nous partageons et dont nous essayons d'être solidaires en apportant un soutien financier. Quand vous dites : il faut rajouter, rajouter, cela a un coût et les associations n'ont pas non plus de moyens illimités. »

M. UHRING précise qu'il parle de petits événements mensuels : brocante, marché à thème, etc.

Monsieur le Député-Maire rappelle l'existence de ce genre d'animations : marché bihebdomadaire, marché aux plantes, nuit des étoiles... « On peut toujours faire plus mais à un moment donné, il faut rester dans le réalisme et je pense que tant au niveau de la Ville qu'à celui des associations, il y a, à Sarreguemines une animation qui plaît. » Et de citer la dernière cavalcade qui fut selon lui un véritable succès.

Mme MULLER BECKER argue que les commerçants Sarregueminois, en partenariat avec Radio Mélodie, s'investissent depuis quelques mois dans des animations. « On nous envie partout ce que nous parvenons à faire pour la vitalité de notre Ville. »'

Pour **M. ZINGRAFF**, si l'on devait lister tout ce qui se fait, cela ferait beaucoup de choses. Il tient pour sa part à citer, entre autres, deux évènements : le Palmarès Sportif organisé tous les ans par la Ville et la restauration de petits films d'archives, en partenariat avec Confluences, qui a permis de montrer l'histoire locale à la population et qui a connu un vif succès. « Il y a énormément de choses qui sont faites et chacun d'entre nous en mesurons les effets en tournant régulièrement sur ces évènements. ».

Monsieur le Député-Maire estime qu'il serait effectivement intéressant de lister toutes les manifestations d'envergure qui sont organisées annuellement sur le territoire soit par la Ville, soit par les associations, soit en partenariat avec celle-ci.

Plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Député-Maire** déclare le débat clôt.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 (article L 2312-1 du CGCT)

Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),

Suite à la présentation par M. l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ, des orientations du budget 2017,

Après ouverture des débats,

Donne acte

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relative au Budget Primitif 2017.

3. Désignation d'un conseiller communautaire

Monsieur le Député-Maire fait part de la candidature de Mme Caroline FUHRMANN pour remplacer M. SCHWARTZ Jean-Philippe et demande si quelqu'un d'autre parmi les conseillers municipaux souhaite se porter candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Monsieur le Député-Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote à main levée. Aucune objection n'est formulée.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Député-Maire,

Désigne à l'unanimité (34 voix)

- **Madame Caroline FUHRMANN** pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en remplacement de M. SCHWARTZ Jean-Philippe, démissionnaire.

4. Engagement partenarial entre la Ville de Sarreguemines et la Direction Générale des Finances Publiques

Le conseil municipal

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, Adjoint aux Finances,

Autorise à l'unanimité

Monsieur le Député-Maire à signer la présente convention avec la DGFIP

5. Décision modificative – Indemnités de sinistre

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux réparations des dégâts suite à un sinistre,

Vu l'avis de la commission des finances,

Décide à l'unanimité

d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :

Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion	Montant de l'indemnité	Imputation Recette
BRIS DE GLACE 2016 SCE SCOLAIRE Sinistre n° 09.17	2016	2 082,00 €	011 / 212	615221	12EN	2 082,00 €	7788
BRIS DE GLACE 2016 SCE JEUNESSE Sinistre n° 09.17	2016	732,00 €	011 / 4222	615221	12EN	732,00 €	7788
BRIS DE GLACE 2016 SCE SPORTS Sinistre n° 09.17	2016	847,00 €	011 / 412	615221	12EN	847,00 €	7788
BRIS DE GLACE 2016 SCE TECH TOURISME Sinistre n° 09.17	2016	79,00 €	011 / 95 20	61558	21TO	79,00 €	7788
BRIS DE GLACE 2016 SCE ATELIERS Sinistre n° 09.17	2016	55,00 €	011 / 0200	615221	21AT	55,00 €	7788
DEGATS DES EAUX MQ BEAUSOLEIL Sinistre n° 01.17	07.01.2017	2100,00 €	011 / 4222	615221	13JE	2100,00 €	7788

Total : **5 895,00 €**

Total : **5 895,00 €**

6. Renouvellement de la concession pour la gestion des parcs de stationnement : approbation du principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement du Moulin et Carré Louvain

Mme FUHRMANN réitère l'attachement de son groupe à la gestion des services publics en régie et énonce plusieurs arguments en ce sens : le transfert des risques d'exploitation au délégataire induit l'abandon d'une partie des recettes, la régie permet une politique tarifaire plus libre et un soutien temporaire en faveur des usagers, la mutualisation des moyens humains peut s'envisager à l'échelle intercommunale, la collectivité peut engager du personnel qualifié pour bénéficier d'une expertise aussi pointue que celle du délégataire, elle peut exercer un contrôle direct et n'est plus tributaire d'un rapport d'activités dont il convient de vérifier la conformité avec les faits.

Monsieur le Député-Maire : « Je vais m'opposer à ce que je qualifierais d'idéologie. Je ne dis pas que tout ce que vous dites est faux mais nous avons par le passé fait des études comparatives entre les deux modes de gestion qui ont abouti aux mêmes conclusions : la régie n'apporte pas forcément tous les avantages que vous lui trouvez. On pourrait certes essayer mais pour arriver à la conclusion qu'on perdrait de l'argent, je n'y suis pas favorable. S'agissant des tarifs, je ne suis pas du tout d'accord avec vous car ceux-ci sont encadrés aussi bien pour le stationnement que pour les transports urbains et nous nous retrouverions dans les mêmes contraintes. Quand vous parlez de partenariat avec l'interco, cela pourra se faire un jour dans le cadre de la DSP. Enfin, dernier point, vous savez que l'absentéisme pénalise les collectivités. Le délégataire doit s'assurer que le service soit fait. J'ai bien entendu ce que vous avez dit, je peux comprendre que vous l'ayez dit et il y a dans votre propos une part de vérité mais il faut constater le solde. Beaucoup de villes ont fait le choix de la DSP quelle que soit leur couleur politique. Je reste convaincu que nous avons plus à gagner en optant pour la DSP. »

Mme FUHRMANN : « Je pense qu'il aurait été néanmoins intéressant de tester le principe de la régie. »

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Armand HENNARD,

VU l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et l'article 40 de ratification de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

VU le Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU les articles L. 1411-1 à L. 1411-10, R 1411-1 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 22 février 2017

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du rapport préalable relatif au choix et au mode de dévolution du service public du stationnement (les parcs de stationnement du Moulin et de Carré Louvain), présenté par le Président en application de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT :

Que la Ville dispose de la compétence « Stationnement » sur les parcs de stationnement en ouvrage du Moulin et du Carré Louvain ;

Que le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de ces deux parcs de stationnement arrive à échéance le 31 décembre 2017 ;

Que le rapport de présentation annexé à la présente délibération rappelle les enjeux du choix du mode de gestion, expose successivement la démarche et les motifs du choix présenté au Conseil Municipal, et présente les caractéristiques principales du mode de gestion proposé ;

Qu'au regard du rapport de présentation, le recours à une délégation de service public pour l'exploitation de ce service apparaît comme le mode de gestion le plus adapté pour répondre aux enjeux, besoins et contraintes de la Ville, des usagers et des contribuables ;

Qu'à ce titre, il sera notamment confié au Délégataire la prise en charge du renouvellement d'équipements du service ;

Que les candidats seront alors consultés sur la base :

- d'une durée de contrat de 5 ans en offre de base,

- d'une durée de contrat de 7 ans en option obligatoire, cette durée étant justifiée par l'obligation du futur exploitant de renouveler les équipements de péages des deux parkings,

Qu'il est loisible à tout moment et sans conséquences pour la commune de revenir sur le choix du recours à la délégation de service public et d'opter pour un autre mode de gestion.

Décide sous 4 oppositions

- Article 1^{er}** - **D'adopter** le principe d'une procédure de Délégation de service public pour l'exploitation des deux parcs de stationnement du Moulin et de Carré Louvain dont les principales caractéristiques sont celles présentées dans le rapport annexé à la présente ;
- Article 2** - **De retenir** pour le contrat une durée de 5 ans en base et de 7 ans en option obligatoire ;
- Article 3** - **D'organiser** le déroulement de la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats régies par l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et de son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 ;
- Article 4** - **D'autoriser** Monsieur le Maire à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Délégation de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

7. Travaux d'embellissement de l'intérieur de l'église de Neunkirch – Autorisation des travaux

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame Carole DIDIOT, Adjointe déléguée,

Vu l'article 37 du Décret du 30 décembre 1809 du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, modifié par le Décret n°2001-31 du 10 janvier 2001 - art. 4,

Vu l'article 42 du Décret du 30 décembre 1809 du 30 décembre 1809, modifié par le Décret n°2001-183 du 22 février 2001 - art. 2,

Après en avoir délibéré,

Emet à l'unanimité

un avis favorable à la réalisation des travaux d'embellissement de l'intérieur de l'église St Denis de Neunkirch par le maître d'ouvrage, le Conseil de fabrique de la Paroisse St Denis.

8. Signature de la Convention de mise à disposition du CHS d'une salle de classe

Mme FUHRMANN se dit étonnée que le CHS doive payer une redevance annuelle de 3000 € pour cette mise à disposition et en demande les raisons.

Monsieur le Député-Maire répond que cette mise à disposition induit des frais de fonctionnement qu'il ne lui semble pas choquant de répercuter au CHS. Mme FUHRMANN arque qu'il s'agit d'une scolarisation tout à fait normale comme pour tous les enfants de la Ville et, qu'à ce titre, elle devrait être gratuite.

Mme DIDIOT confirme que la redevance sert à couvrir les frais liés à la consommation des fluides propres à la scolarisation des enfants hospitalisés au CHS.

Monsieur le Député-Maire ajoute que lorsque l'hôpital extériorise certains de ses services, il ne revient pas à la Ville de payer les charges qui en découlent. « C'est un partenariat avec un établissement public qui a ses financements. Pour ces enfants, l'hôpital applique un prix de journée et obtient des recettes. Nous n'avons pas à payer ces charges pour le compte de l'hôpital. La Ville paye une dotation pour les élèves Sarregueminois. Pour les élèves qui viennent de l'extérieur par dérogation, il revient à leur collectivité de résidence de prendre en charge cette dotation. »

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame Carole DIDOT, Adjointe déléguée,

Vu la convention du 1^{er} septembre 2002 et ses avenants,

Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité

Le Député Maire à signer la convention de mise à disposition du Centre Hospitalier Spécialisé d'une salle de classe au sein de l'école de la Cité.

9. Acquisition par voie de préemption d'une parcelle cadastrée section 51 n° 084 sise au quartier de Neunkirch

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Sébastien Jean STEINER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 modifiée, relative à la mise en œuvre des principes d'aménagement et ayant refondu le régime des droits de préemption,

Vu le décret n° 87-284 du 22 avril 1987 modifiant le décret n° 86-516 du 14 mars 1986 relatif au droit de préemption urbain,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, R.211-1 et suivants, R. 213-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Sarreguemines approuvé le 28 juin 2013,

Vu la délibération du 28 juin 2013 relative à l'instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de Sarreguemines,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 20 janvier 2017 par l'étude notariale PAX de PUTTELANGE-AUX-LACS (57510), pour le compte de la SCI FIRST-IMMO et portant sur la vente de l'immeuble non bâti, cadastré section 51 n° 084 d'une contenance de 8,26 ares, sis rue de Foldersviller, au prix de 24 000 €,

Vu que ce terrain présente un intérêt pour le développement futur de la Ville,

Considérant qu'il est opportun que la Ville de Sarreguemines exerce son droit de préemption, en vue de constituer une réserve foncière pour permettre la mise en œuvre d'un projet urbain, conformément à l'article L. 210-1 du Code de l'Urbanisme et conformément à l'un des objectifs de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la maîtrise du foncier dans ce secteur permettra à la collectivité de mener à bien son projet de développement urbain,

Vu l'estimation de France Domaine,

Vu l'avis des différentes commissions,

Décide à l'unanimité

- d'utiliser son droit de préemption portant sur la parcelle cadastrée section 51 n° 084 d'une contenance de 8,26 ares aux prix et conditions indiqués dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 20 janvier 2017, à savoir 24 000,- €

- de préempter cet immeuble appartenant à la SCI FIRST IMMO domiciliée 310 rue de la Montagne à 57200 SARREGUEMINES, en vue de constituer une réserve foncière pour permettre la mise en œuvre d'un projet urbain conformément à l'article L 210-1 du Code de l'Urbanisme et conformément à l'un des objectifs de l'article 300-1 du Code de l'Urbanisme,

- les prix de vente, ainsi que les frais et honoraires qui en résulteront, soit une somme de 27 000 €, seront inscrits au budget général 2017 sous l'imputation suivante :

- en dépenses : Chapitre 21 – Rubrique 8240 – Article 2138 – Service 23FO,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser l'acquisition de ce bien.

- La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception à :

- SCI FIRST-IMMO domiciliée 310 rue de la Montagne à 57200 SARREGUEMINES, propriétaire du bien

- L'étude notariale PAX 2 rue Jean XXIII 57510 PUTTELANGE-AUX-LACS, chargée de la vente,

- M et Mme Jean-Luc BECKERICH domiciliés 27 rue Sainte-Barbe à 57200 SARREGUEMINES, acquéreurs évincés.

10. Avis à émettre sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

***Mme FUHRMANN** estime que la Ville s'y prend à la dernière minute pour un sujet qu'elle juge fondamental pour l'avenir de Sarreguemines. Elle aurait souhaité en outre que l'on profite de cette occasion pour faire vivre la démocratie locale en consultant la population. Toutefois, elle se dit en accord avec la décision proposée et votera pour.*

***Monsieur le Député-Maire** répond qu'il n'est pas possible de consulter la population sur un sujet aussi technique et rappelle que la Ville dispose encore d'un délai de 3 ans pour revenir sur sa décision.*

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Sébastien Jean STEINER, Maire Adjoint,

Vu les articles L 5211-17 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 121-1 et L 151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dit ALUR, notamment son article 136,

Considérant que l'article 386 du 24 mars 2014 dit loi ALUR, a instauré le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités qui sera effectif à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017,

Considérant que cette même loi prévoit une exception permettant le blocage du transfert, dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose dans les trois mois précédant le terme du délai d'application,

Considérant que le silence gardé durant ce délai, vaut acceptation du transfert de la compétence,

Considérant l'avancement de la procédure de la révision prescrite par délibération du 20 janvier 2014,

Décide à l'unanimité

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)

- que la présente délibération sera transmise au Préfet et au Président de la CASC,

- de charger M. le Député Maire de l'exécution de la présente délibération.

11. Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)

Renoncations à l'exercice du droit de préemption

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Député Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 21 n° 380/163	1 rue des Roses	1068 m ²
Section 2 n° 214/121	10 rue des Tulipes	219 m ²
Section 2 n° 213/124	rue des Tulipes (lots 3, 6 et 8)	9 m ²
Section 11 n° 91	9 rue Kiemen	420 m ²
Section 11 n° 192	rue Kiemen	72 m ²
Section 30 n° 394/20	8 rue de l'Abbé Ernest Krebs	551 m ²
Section 30 n° 406/18	8 rue de l'Abbé Ernest Krebs (lot 1)	313 m ²
Section 3 n° 9	rue du Petit Paris	1168 m ²
Section 3 n° 29	rue du Petit Paris	1175 m ²
Section 3 n° 205	rue du Petit Paris	392 m ²
Section 9 n° 181	76 avenue de la Blies	225 m ²
Section 41 n° 70	32 rue d'Ipppling	450 m ²
Section 41 n° 71	32 rue d'Ipppling	71 m ²
Section 22 n° 49	6 avenue de la Gare	255 m ²
Section 3 n° 151	25 rue du Petit Paris	570 m ²
Section 2 n° 214/121	10 rue des Tulipes	219 m ²
Section 2 n° 213/124	rue des Tulipes (lots 2, 3, 6 et 8)	9 m ²
Section 12 n° 720/155	12 rue Jacoby	460 m ²
Section 12 n° 719/155	10 rue Jacoby	403 m ²

Section 11 n° 217	7B rue Rouget de Lisle (lots 1 et 21)	949 m ²
Section 9 n° 220/45	5 rue André-Marie Ampère	610 m ²
Section 24 n° 131	rue du Himmelsberg	2149 m ²
Section 29 n° 195	26 rue des Cigales	1246 m ²
Section 12 n° 703/213	15 rue Fabry	536 m ²
Section 58 n° 83	77 rue de Deux-Ponts	878 m ²
Section 19 n° 127/22 Section 19 n° 98/21	242 rue de la Montagne rue de la Montagne	1350 m ² 4 m ²
Section 24 n° 563/254 Section 24 n° 565/254 Section 24 n° 566/254	rue du Docteur Hauth rue du Docteur Hauth rue du Docteur Hauth	529 m ² 278 m ² 259 m ²
Section 53 n° 80 Section 53 n° 264/79	Rodenbitzchen Rodenbitzchen	73 m ² 1320 m ²
Section 41 n° 270/196	1 chemin des Pruniers	468 m ²
Section 24 n° 454/1	3 impasse François Villon	816 m ²
Section 41 n° 297/196	22 rue de la Cerisaie	334 m ²
Section 54 n° 218/53 Section 54 n° 219/53	12 rue Saint Jean rue Saint Jean	288 m ² 99 m ²
Section 24 n° 530	28 rue Victor Hugo	894 m ²
Section 21 n° 323	15 rue des Bleuets (lot 5)	895 m ²

12. Divers

A – M4 – Amortissement – Fixation des durées

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Vu la délibération du 16 décembre 1996 fixant les durées d'amortissement,

Vu la délibération du 30 mars 2015 fixant les durées d'amortissement complémentaires,

Vu les instructions M4 actuellement en vigueur pour les budgets annexes de l'Assainissement, de l'Eau, des Parcs de stationnement et des Forêts communales rendant obligatoire l'amortissement de certaines catégories de dépenses,

Afin de compléter la délibération du 16 décembre 1996, et du 30 mars 2015

Décide à l'unanimité

d'amortir selon les durées suivantes :

Désignation	durée	Budget concerné
2128 – Autres agencements et aménagements des terrains	15 ans	Forêts communales
21561 – matériel spécifique d'exploitation – service de distribution d'eau (matériel de télérelève)	15 à 20 ans Selon la durée de vie probable	Eau

Question orale du groupe « Sarreguemines, Ensemble »

Monsieur le Député-Maire invite M. UHRING à exposer sa requête.

M. UHRING : « Je voudrais parler de la passerelle de Sarreguemines, un monument incontournable, mais dont on parle peu, dont on fait peu la promotion. Cette passerelle a été imaginée par le maire René LUDWIG et je pense qu'il serait peut-être important de l'inaugurer ce qui n'a jamais été fait à ma connaissance. Ce ne serait que justice de le faire d'autant qu'elle rend service puisque des milliers de personnes l'empruntent et comme le disait si bien René LUDWIG et avant lui Isaac NEWTON : les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts. Comme c'est l'ancien maire René LUDWIG, hélas parti trop tôt, qui l'a imaginée et a soutenu sa construction, je suggère de nommer cette réalisation : Passerelle René LUDWIG et d'y adjoindre la citation que je viens de vous faire. Ce serait un bel hommage que l'on pourrait rendre à René LUDWIG et j'aimerais que vous y réfléchissiez et me fassiez part de votre sentiment quant à cette proposition. »

Monsieur le Député-Maire : « La question est légitime et je crois que l'ancien maire que vous venez d'évoquer mérite reconnaissance, respect et hommage. Il me semble que lors de sa disparition prématurée, je lui ai rendu l'hommage qu'il méritait. Je l'ai fait en mon âme et conscience comme je le ressentais. J'ai toutefois plusieurs questions : Pourquoi cette passerelle ? René LUDWIG a à son actif, dans cette ville, plusieurs réalisations dont la Maison de quartier de Foldersviller, le Musée des Techniques Faiencières, la Salle des Fêtes. Les réalisations d'un maire sont multiples. Il existe d'ailleurs une autre passerelle qui se situe près du Musée des Techniques Faiencières qui pourrait porter son nom d'autant que René LUDWIG était un européen, un transfrontalier et qu'il avait sur ce point, la même sensibilité que moi. Cette passerelle fait le joint entre la France et l'Allemagne. On aurait pu aussi imaginer une place ou une rue. Une chose est sûre, c'est que l'hommage devra lui être rendu à un moment donné et ce sera peut-être cette passerelle. Ce soir, je ne dis non à rien et oui à la réflexion. J'ai envie de dire que le jour où l'on choisira, et il peut être proche, ce sera en concertation avec son épouse et ses enfants même si votre demande est pertinente. Je pense qu'un jour cela se fera sachant aussi qu'il y a encore d'autres personnalités de la Ville ou du territoire que nous souhaitons honorer. Je pense notamment à Robert MULLER, qui fut Secrétaire Général Adjoint à l'ONU et qui, en terme de personnalité politique, était assurément un rang au-dessus de tout le monde. Je pense aussi à Etienne HINSBERGER, ancien député de Sarreguemines, à Joseph HALB voire à d'autres personnalités locales qu'il reste à honorer.

Aujourd'hui, je ne refuse rien. Votre demande est légitime. Cet hommage à René LUDWIG, nous lui devons. Et si nous avons eu des divergences que je qualifierais d'écume de la politique, je n'enlève rien à l'homme, au respect que nous devons tous à l'homme et à la vision qu'il avait de la Ville de Sarreguemines. Enfin, en ce qui concerne la citation de NEWTON, je dirais qu'il n'existe pas que les ponts de pierres, il y a aussi les ponts du cœur. Chacun peut construire à sa manière et il n'y a pas besoin de délibérer là-dessus. Je garde en mémoire votre proposition de ce soir. Il n'est pas nécessaire de se précipiter. »

Liste des délibérations soumises au Conseil Municipal du 27 février 2017

1. Approbation du compte rendu de la 23e séance du Conseil Municipal
2. Débat d'Orientation Budgétaire
3. Désignation d'un conseiller communautaire

4. Engagement partenarial entre la Ville de Sarreguemines et la Direction Générale des Finances Publiques
 5. Décision modificative – Indemnités de sinistre
 6. Renouvellement de la concession pour la gestion des parcs de stationnement : approbation du principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement du Moulin et Carré Louvain
 7. Travaux d'embellissement de l'intérieur de l'église de Neunkirch – Autorisation des travaux
 8. Signature de la Convention de mise à disposition du CHS d'une salle de classe
 9. Acquisition par voie de préemption d'une parcelle cadastrée section 51 n° 084 sise au quartier de Neunkirch
 10. Avis à émettre sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
 11. Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)
 12. Divers
- A – M4 – Amortissement – Fixation des durées

**Le Député-Maire,
Céleste LETT**

**La Secrétaire
Audrey LAVAL**

Les Conseillers présents,

ZINGRAFF Marc		LIMBACH Dominique	
STEINER Jean		VILHEM MASSING Dominique	
HECKEL Christiane		GROUSELLE Marie-Catherine	
CUNAT Jean Claude		DOLLE Luc	
MULLER-BECKER Nicole		BEDE-VOLKER Stéphanie	
SCHWARTZ Jean- Marc		PEIFFER Denis	
HENNARD Armand		JUNG Sébastien	
NICKLAUS Bernadette		YILDIZ Leyla	
DIDIOT Carole		LAVAL Audrey	

LEGERON Chantal		LAMPERT Anne-Sophie	
NILLES Denis		BAUER Eric	
MARX Jacques		SANITATE Pascal	
CORDARY Evelyne		GIANNETTI Florence	
BUCHHEIT Arsène		FUHRMANN Caroline	
FISCHER Jean-William		SCHWARTZ Jean-Philippe	
HEYMES MUHR Marie-Thérèse		BECKERICH Nicole	
LECLERC Nathalie		UHRING Michel	